

## L'animateur

# Garant de l'animation de la vie sociale en résidence



Notre résidence est un lieu de vie dans lequel le résident doit se sentir bien. Une partie de la journée est consacrée aux soins, toilette et repas, mais il reste beaucoup de temps disponible pour des activités et des animations qui stimuleront sa curiosité, apporteront de la joie, favoriseront son autonomie, maintiendront des liens sociaux...

À l'arrivée du résident, les équipes recueillent toutes les informations nécessaires (pathologies, soins nécessaires, habitudes de vie, souhaits...). Ces éléments permettent de rédiger le projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé, qui contient les principaux objectifs d'accompagnement, tant en termes de soins - à travers le projet de soins -, que de vie -, à travers le projet de vie, dont le projet de vie sociale.

### Les objectifs du projet d'animation et d'activités :

- Dynamiser le quotidien des résidents
- Faire travailler l'esprit pour rester "en alerte", maintenir un lien social et lutter contre la solitude
- Faire travailler le corps pour maintenir le plus possible une autonomie, stimuler les gestes quotidiens et la dextérité
- Apporter divertissement et joie, éveiller la curiosité et les sens
- Prendre soin de la personne et lui apporter un bien-être physique et psychologique
- Participer au bien-être et au renforcement de l'estime de soi



## Les missions de l'animateur

**Animateur** : du latin *animator*, celui qui anime, qui vivifie, qui donne du courage.

- ▶ En concertation avec les équipes de la résidence, l'animateur propose les activités en adéquation avec le projet personnalisé du résident. Il diversifie les animations pour que chacun y trouve un intérêt.
- ▶ Il coordonne les animations en fonction des équipes et de l'organisation de la résidence. Il met en place un programme motivant pour tous en proposant des activités variées : activités manuelles, physiques, socio-culturelles, sensorielles, cognitives, domestiques, bien-être... Celles-ci sont prises en charge par différents membres de l'équipe et peuvent se tenir dans la résidence ou à l'extérieur.



- ▶ L'animateur prévoit un programme hebdomadaire, mensuel et annuel en y incluant les fêtes calendaires et différents événements mondiaux ou régionaux. Il vérifie qu'aucun résident n'est mis en état d'échec et que les animations satisfont le plus grand nombre grâce à l'évaluation des activités.
- ▶ L'animation est considérée comme la première thérapie non-médicamenteuse. Elle nécessite la collaboration de tous. Chacun y participe en fonction de ses capacités et dispositions.
- ▶ L'animateur est salarié de la résidence. Il peut développer des partenariats avec les secteurs associatifs et faire appel à des prestataires extérieurs et/ou à des bénévoles internes ou externes, dans le respect de la législation en vigueur et en accord avec sa direction.



## ÉTUDE DE CAS

**M. Durand a 95 ans et vient d'arriver en résidence retraite médicalisée après une hospitalisation suite à une chute avec fracture du bras. Il est triste, s'intègre mal, ne se souvient pas bien de ce qui s'est passé. Il n'arrive pas à s'habiller seul et a du mal à s'alimenter. Il a des difficultés à trouver ses mots et à construire ses phrases. Il se repère mal dans la résidence et a des troubles de la mémoire. En outre, il est diabétique mais refuse son traitement. M. Durand est veuf. Son fils de 70 ans vit à 500 km. Sa petite-fille de 40 ans habite à proximité mais elle est très prise par son travail et ses enfants. Ils se sentent coupables de ne pouvoir s'occuper de lui.**

## LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

- ▶ L'animateur, à partir des souhaits et des besoins de M. Durand et de ses capacités, lui proposera un programme adapté, en évitant les activités manuelles dans un premier temps. Il prévoira des jeux pour susciter sa mémoire (mots cachés, quiz...).
- ▶ Il fera participer M. Durand aux événements de la résidence : fêtes des anniversaires de résidents, spectacles divers, rencontres intergénérationnelles. Sa petite-fille sera invitée à certaines fêtes de la résidence, comme le sont en général les familles.
- ▶ M. Durand pourra participer à toutes les activités sensorielles (atelier goût et odorat, dégustation de produits régionaux) et de bien-être (massage des mains, du visage, relaxation...). Il sera invité à profiter des sorties à l'extérieur, sa mobilité des jambes n'étant pas affectée. De même, il pourra se promener dans le jardin de la résidence si elle en est pourvue.
- ▶ Si possible, l'animateur fera participer M. Durand à des séances de zoothérapie afin de lui apporter le réconfort que peut apporter un animal. Il pourra aider M. Durand à être en contact avec son fils, si ce dernier est équipé d'Internet, afin de maintenir un lien familial qui lui est cher.

